

# CONCEPTION CONJOINTE DES PROGRAMMES DE PARRAINAGE

GUIDE ÉTAPE PAR ÉTAPE À  
L'INTENTION DES DÉCIDEURS ET DES  
DIRIGEANTS COMMUNAUTAIRES

**Initiative mondiale de  
parrainage de réfugiés**

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
Initiative mondiale de parrainage de réfugiés .....	5
En quoi consiste cet outil? .....	5
Comment utiliser le guide?.....	6
FEUILLE DE ROUTE DE LA CONCEPTION DES POLITIQUES.....	8
1. RÉFUGIÉS PARRAINÉS .....	9
1.A Qui peut être parrainé? .....	9
1.A.I Quels critères les personnes devront-elles remplir pour pouvoir être parrainées?.....	9
1.A.II Qui peut déterminer et recommander des personnes pour un programme de parrainage communautaire?.....	9
1.A.III D’autres critères d’admissibilité s’appliqueront-ils? .....	9
1.B Contrôle de sécurité des réfugiés .....	10
1.B.I Comment se dérouleront vos évaluations de l’admissibilité? Qui en sera responsable?..	10
1.B.II Comment procéderez-vous aux contrôles de sécurité et aux vérifications de dossiers criminels? Qui en sera responsable? .....	10
1.B.III Comment procéderez-vous aux dépistages sanitaires? Qui en sera responsable?.....	11
1.B.IV Quels renseignements ou documents devrez-vous recueillir au sujet du réfugié pour déterminer s’il est admissible à un parrainage? .....	11
1.C Considérations relatives à l’admission .....	12
1.C.I Sur quelle voie d’accès à l’admission des bénéficiaires votre programme reposera-t-il? 12	
1.C.II Quel statut de protection sera accordé aux bénéficiaires à leur arrivée? .....	12
1.C.III Si les réfugiés parrainés se voient délivrer un visa de résident temporaire, quelles mesures de protection seront mises en place afin de les protéger contre un refoulement? .....	12
1.C.IV Qui est chargé de s’occuper des modalités de voyage (p. ex. la réservation de vols)? Comment gèrera-t-on les frais de voyage? .....	13
1.D Orientation avant le départ .....	13
1.D.I Comment confirmerez-vous que les réfugiés ayant été désignés pour participer à une expérience de parrainage communautaire y consentent? .....	13
1.D.II Comment vous assurerez-vous que les réfugiés désignés sont prêts à affronter la vie dans leur communauté d’établissement? .....	14
1.D.III Comment ferez-vous pour vous assurer que les réfugiés désignés comprendront les modalités de parrainage et les droits et les responsabilités qui leur incombent à ce sujet? .....	14
2. RÉPONDANTS .....	15
2.A Qui peut parrainer des réfugiés?.....	15
2.A.I Quels types de groupes votre programme autorisera-t-il à parrainer des réfugiés? .....	15
2.A.II Quels critères les répondants devront-ils remplir pour avoir le droit de parrainer des réfugiés? .....	15
2.A.III Comment la période de parrainage sera-t-elle financée? .....	16

## TABLE DES MATIÈRES

2.A.IV	Exigerez-vous que vos groupes de parrainage établissent un partenariat avec des organismes de garants? .....	16
<b>2.B</b>	<b>Quelles sont les responsabilités des répondants? .....</b>	<b>17</b>
2.B.I	Quelle est la durée de la période de parrainage? .....	17
2.B.II	Comment l'accueil initial sera-t-il pris en charge?.....	17
2.B.III	Comment les modalités d'hébergement seront-elles prises en charge? Qui est responsable de trouver un logement adéquat? Qui est responsable de payer le loyer? Qui est responsable de payer les services publics?.....	18
2.B.IV	Comment les coûts de départ seront-ils pris en charge (p. ex. meubles, vêtements, denrées alimentaires de base, etc.)? .....	18
2.B.V	Comment le soutien et le maintien du revenu seront-ils pris en charge? .....	19
2.B.VI	Comment l'apprentissage d'une langue sera-t-il pris en charge? .....	19
2.B.VII	Comment les services d'interprétation seront-ils pris en charge?.....	19
2.B.VIII	Comment les services de santé seront-ils pris en charge?.....	20
2.B.IX	Comment l'éducation sera-t-elle prise en charge?.....	20
2.B.X	Comment l'aide à l'emploi sera-t-elle prise en charge? .....	21
2.B.XI	Quels autres services/avantages seront offerts aux bénéficiaires dans votre pays? .....	21
<b>2.C</b>	<b>Vérification des répondants .....</b>	<b>22</b>
2.C.I	Quels documents les répondants doivent-ils présenter avec leur demande? .....	22
2.C.II	Si l'on exige des répondants qu'ils fournissent une contribution financière, comment évaluez-vous si les répondants ont la capacité financière d'assurer le parrainage?.....	22
2.C.III	Qui est chargé de l'examen et de l'approbation des demandes de parrainage? .....	23
2.C.IV	Quels processus de protection seront mis en place afin de procéder au contrôle des répondants? Qui est chargé d'assurer ces vérifications?.....	23
<b>2.D</b>	<b>Comment les répondants seront-ils recrutés?.....</b>	<b>24</b>
2.D.I	Comment informerez-vous le public au sujet de votre programme de parrainage communautaire? .....	24
2.D.II	Quelles stratégies utiliserez-vous pour recruter des répondants? Déléguez-vous les responsabilités de recrutement à la société civile? Dans l'affirmative, à qui confierez-vous ces travaux, et quelle forme de soutien apportez-vous?.....	24
<b>2.E</b>	<b>Par quels moyens préparera-t-on et appuiera-t-on les répondants? .....</b>	<b>25</b>
2.E.I	Que ferez-vous pour veiller à ce que les répondants soient prêts à s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'établissement? Les incitez-vous à participer à des séances de formation? Le cas échéant, la formation sera-t-elle facultative ou obligatoire? Qui sera responsable de concevoir et de donner la formation, s'il y a lieu?.....	25
2.E.II	Quelles autres ressources, formations et mesures de soutien seront mises à la disposition des répondants pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'établissement? Qui sera chargé de fournir ce soutien? .....	25
2.E.III	Quelle forme de soutien sera mise à la disposition des répondants pour les aider à	

## TABLE DES MATIÈRES

dissiper les malentendus, les divergences de vue et les conflits?.....	26
2.E.IV Quels processus et filets de sécurité seront mis en place au cas où quelque chose irait mal, de sorte que les réfugiés parrainés continuent de recevoir l'aide nécessaire? .....	26
<b>3. JUMELAGE .....</b>	<b>27</b>
3.I Qui sera responsable de procéder au jumelage? .....	27
3.II De quels facteurs faut-il tenir compte pour établir un jumelage approprié? .....	27
3.III Les répondants auront-ils le choix du bénéficiaire qu'ils souhaitent parrainer? Dans l'affirmative, en fonction de quels renseignements et de quelle méthode?.....	27
<b>4. CONTACT AVANT L'ARRIVÉE .....</b>	<b>28</b>
4.I Les groupes de parrainage seront-ils en mesure d'entrer en rapport avec les familles qu'ils parraineront avant leur arrivée? Dans l'affirmative, comment ces communications seront-elles facilitées?.....	28
4.II Comment les itinéraires de voyage seront-ils transmis aux répondants, et par qui? .....	28
<b>AUTRES CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR LE SUIVI.....</b>	<b>29</b>

## INTRODUCTION

### Initiative mondiale de parrainage de réfugiés

Depuis son lancement en 2016, l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés (IMPR) vient en aide aux pays qui élaborent des programmes de parrainage communautaire afin d'accélérer la courbe d'apprentissage et de lancer des initiatives fructueuses le plus rapidement possible.

L'IMPR est un partenariat entre le gouvernement du Canada, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Fondation Giustra, les Fondations pour une société ouverte, la Fondation Shapiro et le Carrefour des réfugiés de l'Université d'Ottawa. L'IMPR a pour mission de favoriser et d'appuyer l'adoption et l'élargissement du parrainage communautaire dans le monde entier.

Pour accomplir cette mission, nous cherchons à atteindre trois grands objectifs:

1. multiplier les possibilités de réinstallation des réfugiés et améliorer les résultats de leur intégration en suivant un modèle qui mobilise les gouvernements, les groupes communautaires, les particuliers, les philanthropes et les entreprises pour qu'ils accueillent et intègrent les nouveaux arrivants;
2. renforcer les collectivités d'accueil qui unissent leurs forces pour accueillir de nouveaux arrivants;
3. promouvoir des collectivités accueillantes et inclusives, et améliorer le discours entourant les réfugiés et les autres nouveaux arrivants.

Les partenaires de l'IMPR se réjouissent à l'idée de continuer à appuyer les États et les organisations de la société civile qui s'investissent dans des activités de parrainage. Nous espérons que le présent outil vous sera utile, et nous sommes prêts à vous aider de toutes les façons possibles.

### En quoi consiste cet outil?

Le présent guide pratique d'élaboration des politiques est le résultat des expériences cumulées par l'IMPR au cours de ses quatre premières années d'existence, durant lesquelles ses responsables ont collaboré de près avec des instances et des organismes de la société civile du monde entier. Il s'ajoute aux ateliers préliminaires en vue de la conception des programmes de parrainage communautaire. Ce guide cherche à stimuler la réflexion et la prise de décisions concernant un ensemble restreint de politiques au cœur de votre programme de parrainage communautaire, tandis que les détails seront peaufinés ultérieurement.

Les programmes de parrainage communautaire confèrent à des groupes de personnes la responsabilité de l'accueil initial et de l'intégration des réfugiés au sein leur collectivité, dans le cadre du processus de réinstallation et d'autres voies complémentaires:

- La **réinstallation** se réfère à « la sélection et au transfert de réfugiés d'un État dont ils ont demandé la protection vers un État tiers qui a accepté de les admettre – en tant que réfugiés – et de leur accorder le statut de résident permanent<sup>1</sup> ».
- Les **voies complémentaires** sont « des voies sûres et réglementées, complétant la réinstallation

<sup>1</sup> Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés. Manuel de réinstallation du HCR, 2011. <https://www.unhcr.org/fr/protection/resettlement/5162da949/manuel-reinstallation-hcr-manuel-complet.html?query=r%C3%A9installation>

en leur permettant de séjourner légalement dans un pays tiers dans lequel leurs besoins de protection internationale sont satisfaits<sup>2</sup> ».

Alors que chaque programme de parrainage communautaire est unique en son genre et conçu de manière à s'imbriquer dans le contexte social, économique et culturel propre à un pays, certaines questions sont couramment soulevées dans le processus de conception des politiques et des programmes. Ce guide résume les questions fondamentales auxquelles vous devrez répondre pour créer le squelette de votre nouveau programme.

### Comment utiliser le guide?

L'expérience acquise dans le cadre de l'IMPR démontre que les programmes de parrainage communautaire existant dans différents pays ne sont pas forcément conçus au moyen d'un processus uniforme et linéaire. Dans certains cas, certaines infrastructures sont déjà en place, et il est possible d'en tirer parti pour faciliter les parrainages communautaires, tandis que dans d'autres, il faut modifier les politiques existantes ou créer de tout nouveaux instruments stratégiques en vue d'atteindre des objectifs particuliers.

La première partie de ce guide illustre les composantes fondamentales de tous les programmes de parrainage communautaire sous forme de feuille de route pour la conception de politiques. Vous pouvez cliquer sur chaque composante pour aller consulter une série de considérations qui vous guideront dans l'élaboration de votre programme. Si, à un moment ou un autre, vous vous perdez, vous pouvez toujours retourner à la feuille de route pour vous situer, en cliquant sur le lien figurant au bas, à gauche de votre page.

Ce guide présente, à titre indicatif, certains des aspects fondamentaux que les responsables des orientations politiques prennent en considération lorsqu'ils amorcent le processus de conception de programmes de parrainage. Il faudra également considérer d'importantes questions sur la gouvernance, l'infrastructure, le déroulement des opérations ainsi que la surveillance et l'évaluation du processus de conception de votre programme, lesquelles auront des répercussions sur les fondements de vos politiques. Ces aspects fondamentaux et ces questions en suspens serviront de point d'ancrage de travaux plus précis et détaillés ultérieurement au cours des phases de conception, de mise en œuvre et d'évaluation du cycle des politiques. Une section est prévue à la fin du document pour permettre d'assurer le suivi de toute question qui pourrait s'ajouter en cours de route, des outils ou des documents que vous pourriez devoir créer ainsi que de toute étape subséquente que vous pourriez planifier à mesure que vous concevez et que vous opérationnalisez votre programme de parrainage communautaire.

Cet outil peut être utilisé parallèlement avec le [Guide sur l'IMPR](#), qui illustre bon nombre des points décisionnels résumés dans ce guide par des exemples pratiques sur la façon dont on a répondu à ces questions par le biais du programme de parrainage communautaire le plus ancien dans le monde : le Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR).

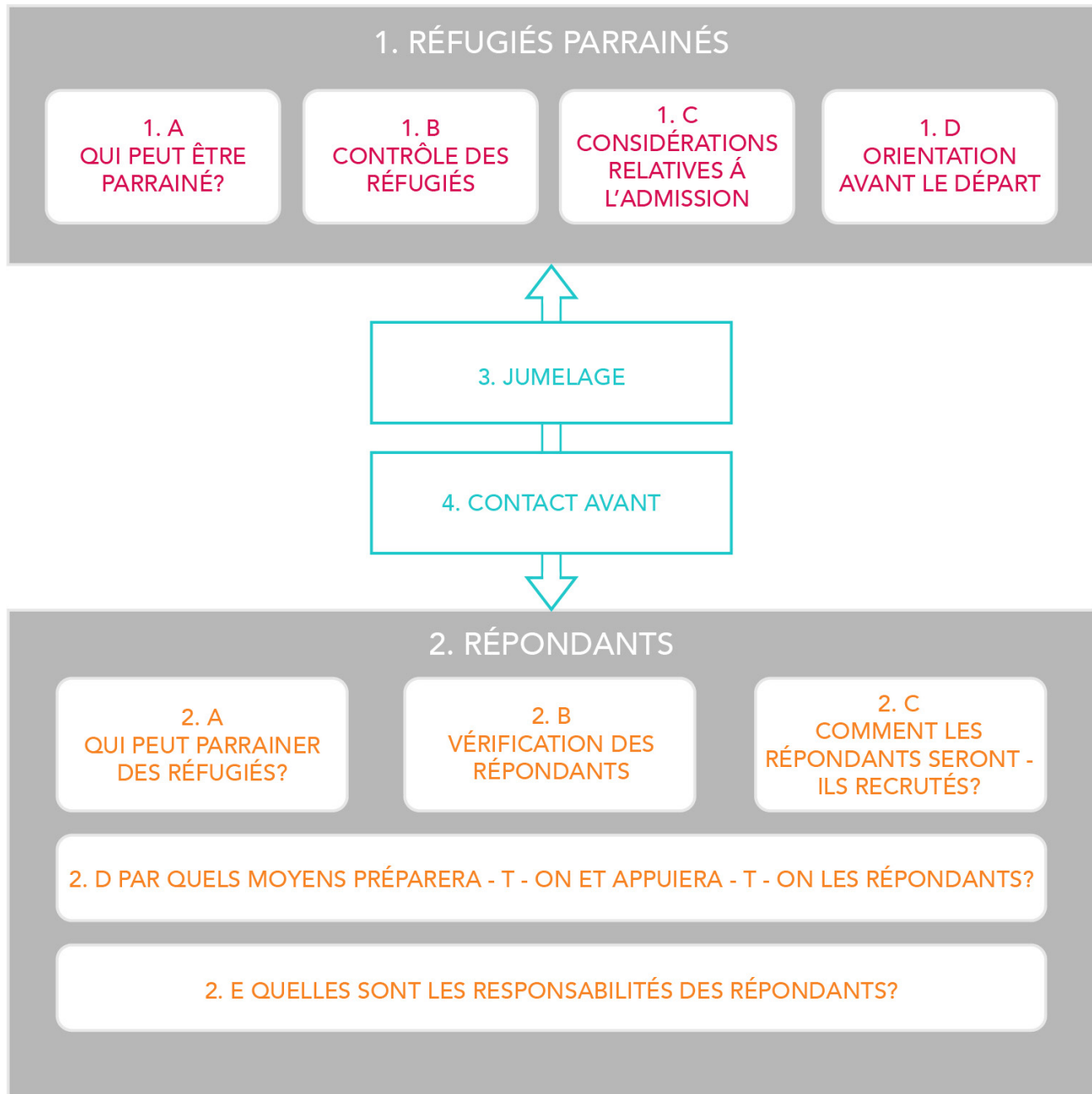
---

<sup>2</sup> Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Voies complémentaires d'admission des réfugiés dans des pays tiers, 2019 : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=5da9c2e14>.

Dans l'annexe de ce guide, vous trouverez par ailleurs un aperçu général des caractéristiques du programme tel qu'il se décline dans plusieurs pays où existe le parrainage.

Les responsables de l'IMPR se feront un plaisir d'offrir d'autres précisions sur l'approche particulière que d'autres pays ont adoptée, soit directement soit en vous mettant en relation avec le gouvernement ou des partenaires de la société civile de ces pays. Les responsables de l'IMPR sont également là pour apporter une aide bilatérale, qui vous mettra en rapport avec des experts compétents d'autres pays, de manière à concevoir des ateliers de suivi sur mesure et bien plus encore.

## FEUILLE DE ROUTE DE LA CONCEPTION DES POLITIQUES





## 1. RÉFUGIÉS PARRAINÉS

### 1.A Qui peut être parrainé?

#### 1.A.I Quels critères les personnes devront-elles remplir pour pouvoir être parrainées?

*Parmi les critères potentiellement utiles, mentionnons : la définition de la Convention sur les réfugiés; les catégories de recommandations du HCR; d'autres motifs d'ordre humanitaire pour les personnes qui ne correspondent pas à la définition de la Convention sur les réfugiés (p. ex. la [protection subsidiaire](#) européenne, la catégorie « [pays d'asile](#) » du Canada [voir le tableau de comparaison des pays à l'annexe A]).*

#### 1.A.II Qui peut déterminer et recommander des personnes pour un programme de parrainage communautaire?

*Certains pays (comme le Royaume-Uni et l'Irlande) autorisent seulement le HCR à recommander des réfugiés admissibles à leur programme de parrainage communautaire; mais d'autres pays (comme le Canada, l'Argentine) accueillent des réfugiés recommandés par le HCR et permettent également à des répondants individuels de désigner des bénéficiaires potentiels (voir le tableau de comparaison des pays à l'annexe A).*

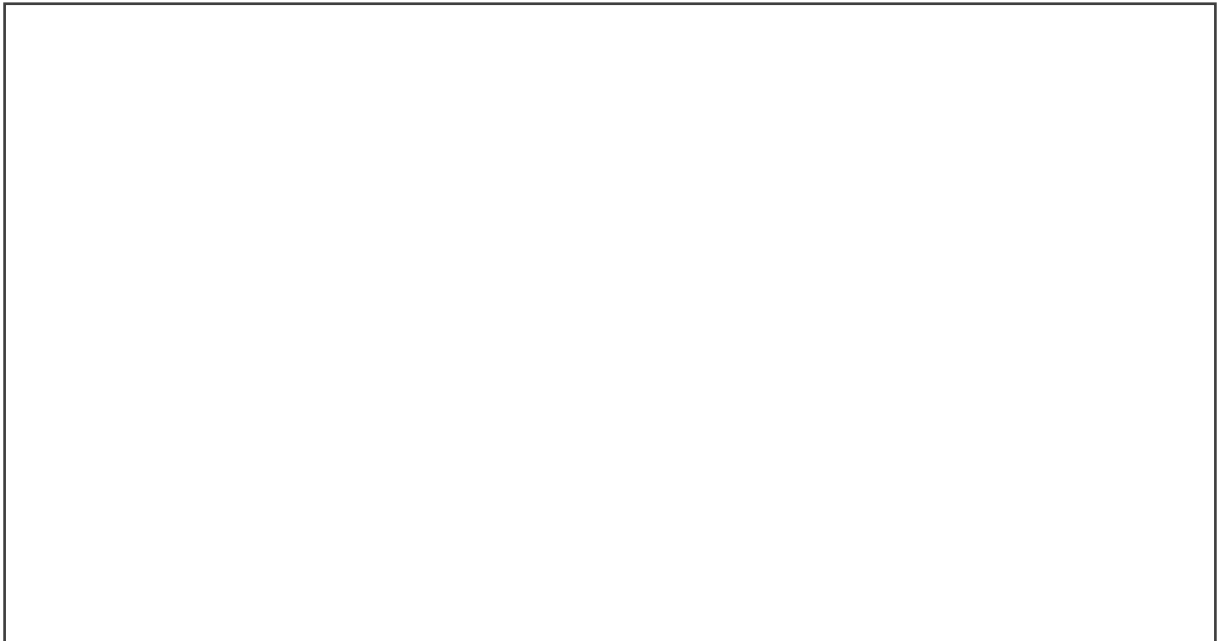
- HCR
- Répondants individuels et groupes de parrainage admissibles
- Autres organismes de recommandation :

#### 1.A.III D'autres critères d'admissibilité s'appliqueront-ils?

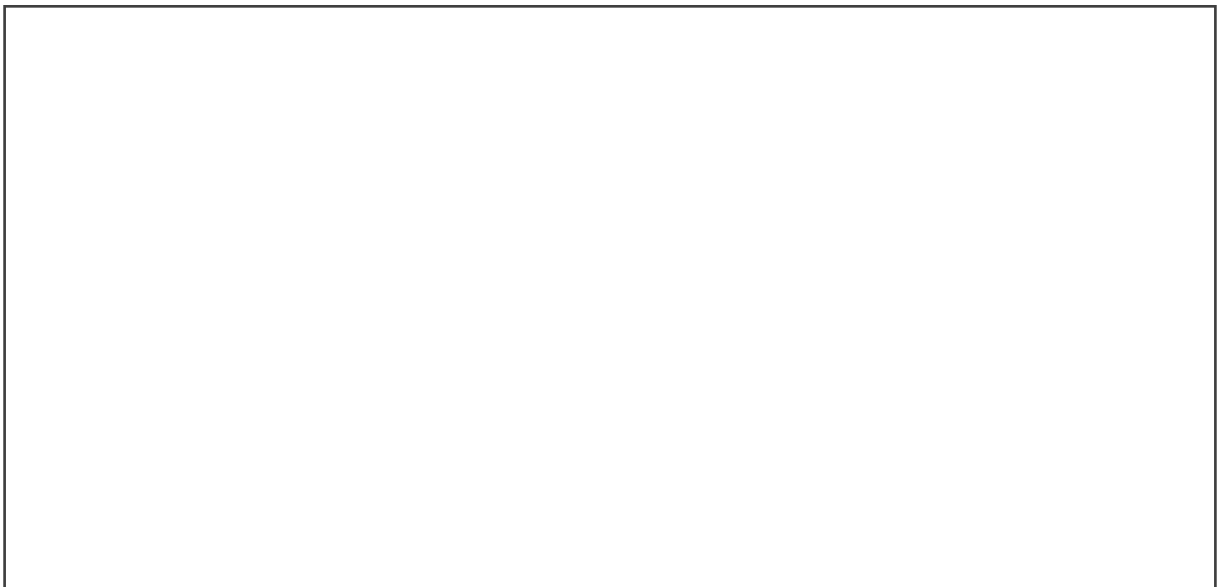
*Certains pays ont ajouté des critères de sélection à leur programme de parrainage communautaire. Par exemple, le programme pilote de parrainage communautaire de la Nouvelle-Zélande exige des principaux candidats qu'ils satisfassent à certaines exigences en matière de langue, d'emploi et d'âge. Pour leur part, les couloirs humanitaires italiens insistent sur certaines conditions de vulnérabilité (voir le tableau de comparaison entre pays à l'annexe A).*

**1.B**    **Contrôle de sécurité des réfugiés**

1.B.I Comment se dérouleront vos évaluations de l'admissibilité? Qui en sera responsable?  
*Lisez [ici](#) comment le Canada s'y prend.*



1.B.II Comment procéderez-vous aux contrôles de sécurité et aux vérifications de dossiers  
criminels? Qui en sera responsable?  
*Lisez [ici](#) comment le Canada s'y prend.*



**1.B.III Comment procéderez-vous aux dépistages sanitaires? Qui en sera responsable?**

Lisez [ici](#) comment le Canada s'y prend.

**1.B.IV Quels renseignements ou documents devrez-vous recueillir au sujet du réfugié pour déterminer s'il est admissible à un parrainage?**

*Réfléchissez aux formulaires que vous devrez créer pour faciliter le processus de demande, et aux documents justificatifs que les bénéficiaires potentiels devront fournir avec ces formulaires.*

*Si vous avez recours aux recommandations du HCR, pensez aux renseignements supplémentaires dont vous aurez peut-être besoin.*

- Formulaire d'enregistrement aux fins de la réinstallation du HCR (FER)
- Présentation du dossier
- Documents propres à des pays (p. ex. les formulaires de renseignements et sur les antécédents personnels); veuillez préciser ci-dessous.
- Vérifications du casier judiciaire
- Autre:

**1.C Considérations relatives à l'admission**

**1.C.I Sur quelle voie d'accès à l'admission des bénéficiaires votre programme reposera-t-il?**  
*Certains pays s'appuient sur l'infrastructure, les lois et les politiques de réinstallation en vigueur (p. ex. le Royaume-Uni, l'Irlande, les États-Unis); d'autres s'appuient sur les dispositions relatives aux visas humanitaires figurant dans leurs lois nationales (comme l'Argentine); d'autres établissent de nouvelles catégories d'admission en plus de mettre à jour leur cadre juridique et stratégique en vue de leur autorisation (comme la Nouvelle-Zélande) (voir le tableau de comparaison des pays à l'annexe A).*

**1.C.II Quel statut de protection sera accordé aux bénéficiaires à leur arrivée?**  
*Voir le tableau de comparaison des pays à l'annexe A pour des exemples de diverses façons de faire.*

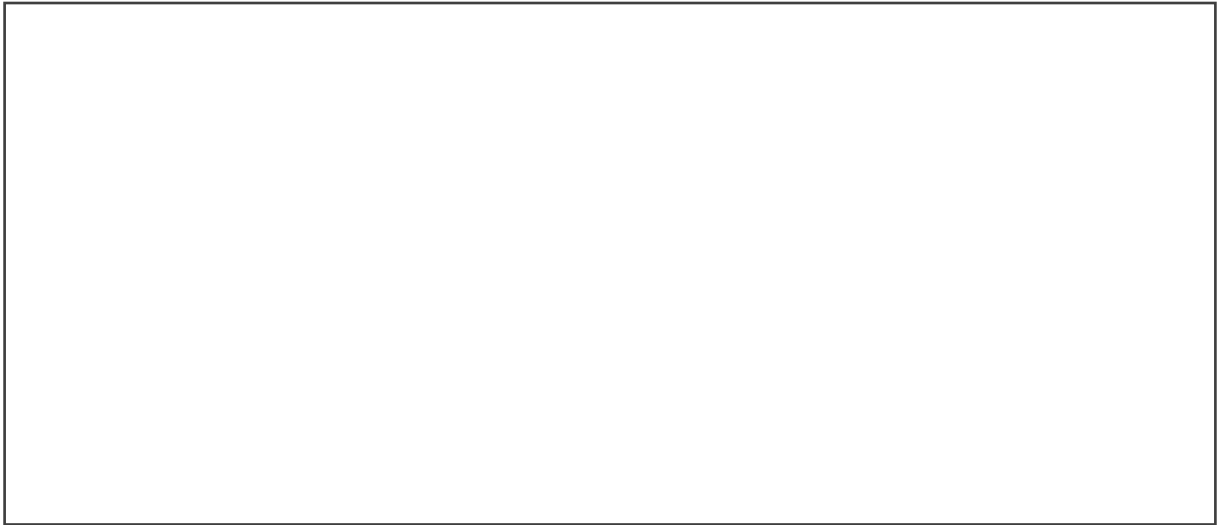
- Statut de réfugié
- Statut de protection subsidiaire
- Résidence permanente
- Visa de résident temporaire
- Autre (veuillez décrire):

**1.C.III Si les réfugiés parrainés se voient délivrer un visa de résident temporaire, quelles mesures de protection seront mises en place afin de les protéger contre un refoulement?**  
*Par exemple, dans les couloirs humanitaires italiens, les réfugiés se voient délivrer un visa humanitaire provisoire de 90 jours. À leur arrivée en Italie, ils font appel au système d'octroi de l'asile du pays afin d'obtenir un statut de réfugié plus permanent. En Argentine, les réfugiés parrainés reçoivent un visa humanitaire d'une durée de deux ans qui peut être prolongé d'un an, après quoi les réfugiés peuvent demander la résidence permanente. Voir à l'annexe A des exemples d'autres façons de faire.*

- Capacité de renouveler le visa
  - Capacité de convertir le visa de résident temporaire en un statut juridique plus permanent
- Veuillez expliquer:

1.C.IV Qui est chargé de s'occuper des modalités de voyage (p. ex. la réservation de vols)?  
Comment gèrera-t-on les frais de voyage?

*De nombreux pays s'adressent à l'Organisation internationale pour les migrations afin que celle-ci s'occupe de la logistique des voyages, notamment la réservation des billets d'avion. Le Canada consent un [prêt d'immigration](#) aux réfugiés afin de couvrir leurs frais de voyage. Les gouvernements du Royaume-Uni et de l'Irlande financent directement les frais de voyage des réfugiés.*



#### 1.D Orientation avant le départ

1.D.I Comment confirmez-vous que les réfugiés ayant été désignés pour participer à une expérience de parrainage communautaire y consentent?

*Par exemple, la [politique-cadre](#) du programme de parrainage communautaire de l'Irlande établit un processus qui permet d'obtenir le consentement des réfugiés pour qu'ils participent au programme.*



**1.D.II Comment vous assurerez-vous que les réfugiés désignés sont prêts à affronter la vie dans leur communauté d'établissement?**

*Certains pays confient à l'Organisation internationale pour les migrations le soin d'organiser des séances d'orientation avant le départ à l'intention des bénéficiaires désignés, dans le pays hôte; d'autres pays (comme la Nouvelle-Zélande) reportent cette séance d'orientation initiale à la période qui suit immédiatement l'arrivée dans des centres d'accueil spécialisés du pays de réinstallation. En Allemagne, les réfugiés parrainés suivent des cours d'introduction avant le départ, et cela concerne tous les réfugiés réinstallés; ils reçoivent des renseignements supplémentaires sur leur expérience de parrainage et sur leur arrivée en Allemagne, sans compter qu'ils participent à des cours d'introduction ultérieurs offerts à l'arrivée à tous les réfugiés réinstallés dans un centre d'accueil à Friedland.*

**1.D.III Comment ferez-vous pour vous assurer que les réfugiés désignés comprendront les modalités de parrainage et les droits et les responsabilités qui leur incombent à ce sujet?**

*Songez aux communications ou aux documents écrits qui peuvent aider à préparer les bénéficiaires à participer à une entente de parrainage, en tenant compte du fait qu'il peut être difficile et écrasant pour les réfugiés d'absorber les renseignements sur leurs droits et responsabilités au cours du processus. Par exemple, les responsables du Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés (PFPR) au Canada ont préparé des [fiches d'information multilingues](#), qui peuvent être diffusées aux réfugiés.*

## 2. RÉPONDANTS

### 2.A Qui peut parrainer des réfugiés?

#### 2.A.I Quels types de groupes votre programme autorisera-t-il à parrainer des réfugiés?

*Certains programmes autorisent des groupes constitués d'un nombre minimal de personnes admissibles à parrainer des réfugiés (p. ex. l'Allemagne); d'autres exigent que les organisations tiennent lieu de groupes de parrainage (p. ex. la Nouvelle-Zélande); d'autres encore exigent des organisations qu'elles concluent des ententes spéciales avec le gouvernement en ce qui concerne les travaux de parrainage (p. ex. l'Italie et l'Espagne), alors que d'autres autorisent une combinaison de types de groupes (p. ex. le Canada et l'Argentine). (Voir le tableau de comparaison des pays à l'annexe A.)*

#### 2.A.II Quels critères les répondants devront-ils remplir pour avoir le droit de parrainer des réfugiés?

*Par exemple, au Canada, les répondants doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents, vivre dans la communauté en question, être âgés d'au moins 18 ans et présenter la preuve qu'ils possèdent les moyens financiers pour parrainer des réfugiés. Certains parrainages sont réservés aux signataires d'ententes de parrainage (voir d'autres précisions [ici](#)).*

**2.A.III Comment la période de parrainage sera-t-elle financée?**

*Certains programmes exigent des répondants qu'ils assument la plus grande partie des frais d'installation pour la période de parrainage (p. ex. le programme de parrainage privé canadien, Argentine et Italie); d'autres programmes exigent une collecte de fonds minimale symbolique et veillent à ce qu'une combinaison de prestations publiques et de contributions financières des répondants permette de répondre de façon suffisante aux besoins de base des bénéficiaires. (voir le tableau de comparaison des pays à l'annexe A)*

*Il est utile de réfléchir aux exigences financières des répondants en rapport avec les avantages et les services publics offerts. Par exemple, si des réfugiés parrainés ont accès au régime public de santé, les répondants n'ont pas à s'inquiéter du financement pour une assurance-maladie.*

**2.A.IV Exigerez-vous que vos groupes de parrainage établissent un partenariat avec des organismes de garants?**

*Par exemple, les organismes de parrainage au Royaume-Uni doivent établir des partenariats avec des organismes caritatifs agréés et obtenir le consentement de l'autorité locale pour parrainer des réfugiés; en Argentine, tout groupe d'au moins trois personnes peut demander de façon autonome à parrainer des réfugiés, même s'ils ont le choix d'établir un partenariat avec des organismes qui les appuient pendant leur parcours. (voir le tableau de comparaison des pays à l'annexe A)*

Oui       Non

Veillez expliquer:



## 2.B Quelles sont les responsabilités des répondants?

Les programmes de parrainage communautaire comptent sur des partenariats réels et de confiance entre les gouvernements, leurs citoyens et les organisations de la société civile. Les répondants peuvent assumer de lourdes responsabilités en offrant aux bénéficiaires de l'aide concrète et un soutien émotionnel important, au moment de les présenter à leurs nouvelles communautés et de leur offrir des services d'établissement. Ils agissent dans le cadre de leur communauté élargie et de l'infrastructure nationale d'intégration, qui peuvent offrir des services ou des avantages auxquels les réfugiés parrainés peuvent avoir droit. Il importe de tenir compte des divers besoins en matière d'installation des bénéficiaires et des moyens de les combler – ce qui peut se faire par l'attribution des responsabilités principales à un tiers en particulier, ou par la reconnaissance de responsabilités conjointes découlant de partenariats et de mesures de facilitation de l'accès. Veuillez prendre un moment pour réfléchir à la façon dont les divers besoins d'établissement énumérés ci après seront satisfaits par les répondants, les acteurs gouvernementaux, les partenaires de la société civile ou d'autres membres de la communauté.

### 2.B.I Quelle est la durée de la période de parrainage?

*Les parrainages durent généralement au moins un an, et certains programmes prolongent les responsabilités du répondant. Voir le tableau de comparaison des pays à l'annexe A.*

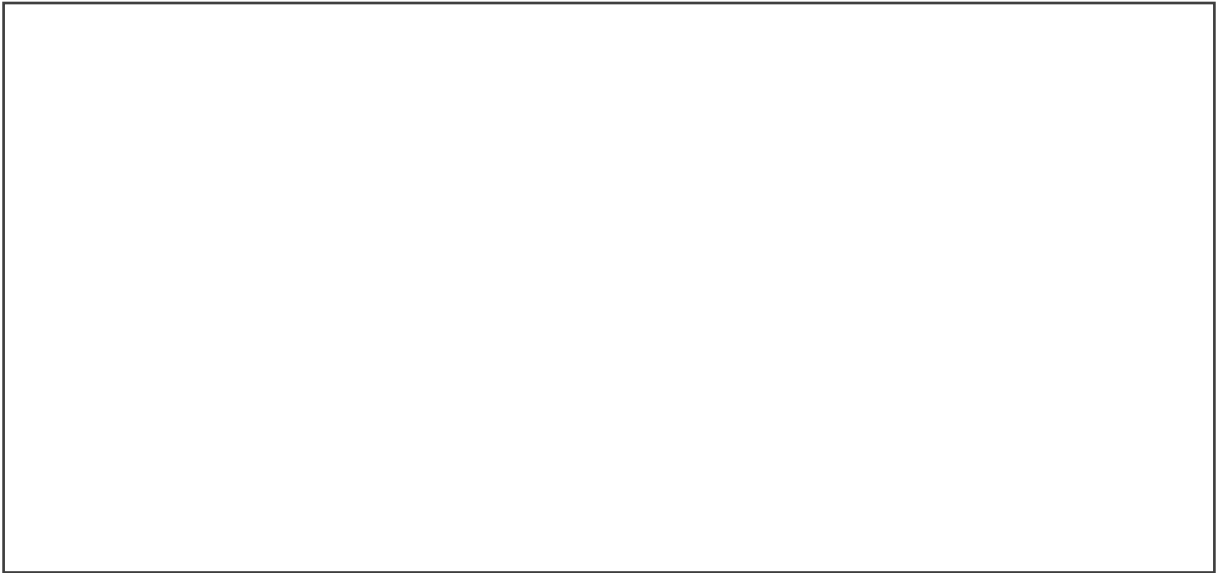
- 1 an
- 18 mois
- 2 ans
- Autre:

### 2.B.II Comment l'accueil initial sera-t-il pris en charge?

*Dans de nombreux pays, les répondants accueillent les familles qu'ils parrainent à l'aéroport et s'occupent des modalités de transport directement vers leur lieu d'hébergement. Dans d'autres pays (comme la Nouvelle-Zélande et l'Allemagne), les bénéficiaires sont accueillis pour la première fois dans des centres d'accueil du gouvernement où ils suivent une séance préliminaire d'orientation sur leur nouveau pays avant d'être transférés dans leurs communautés d'établissement.*

2.B.III Comment les modalités d'hébergement seront-elles prises en charge? Qui est responsable de trouver un logement adéquat? Qui est responsable de payer le loyer? Qui est responsable de payer les services publics?

*Par exemple, en Allemagne, les répondants doivent trouver du logement et recueillir suffisamment d'argent pour défrayer les coûts de deux années de loyer; au Royaume-Uni, les répondants sont chargés de trouver des logements abordables, et les coûts du loyer sont couverts par des prestations gouvernementales. Voir le tableau de comparaison des pays à l'annexe A.*



2.B.IV Comment les coûts de départ seront-ils pris en charge (p. ex. meubles, vêtements, denrées alimentaires de base, etc.)?

*Dans le cadre de la plupart des programmes de parrainage communautaire, les répondants sont chargés d'acheter ou de recueillir des dons de première nécessité, comme des meubles, des vêtements et des denrées alimentaires de base. Dans certains pays (comme le Canada et l'Irlande), les dons peuvent servir à réduire le montant global des contributions financières des répondants. Voir, par exemple, le [tableau des coûts de parrainage](#) du Canada.*



**2.B.V Comment le soutien et le maintien du revenu seront-ils pris en charge?**

*Certains programmes comptent sur les répondants pour financer le soutien du revenu de base mensuel des réfugiés parrainés. D'autres permettent aux réfugiés d'avoir accès aux mesures de soutien du revenu de base qui sont accessibles aux autres citoyens à faible revenu dans leurs pays.*

**2.B.VI Comment l'apprentissage d'une langue sera-t-il pris en charge?**

*Dans certains pays (comme le Canada), les bénéficiaires ont accès aux cours de langue financés par l'État et destinés aux nouveaux arrivants; dans d'autres (comme l'Irlande), ce sont les répondants qui doivent faciliter l'accès et financer les cours de langue. Dans tous les programmes, les répondants assument au moins le rôle qui consiste à apprendre aux bénéficiaires à converser, de manière officieuse et dans le cadre de leurs interactions avec ces derniers. Voir le tableau de comparaison des pays à l'annexe A.*

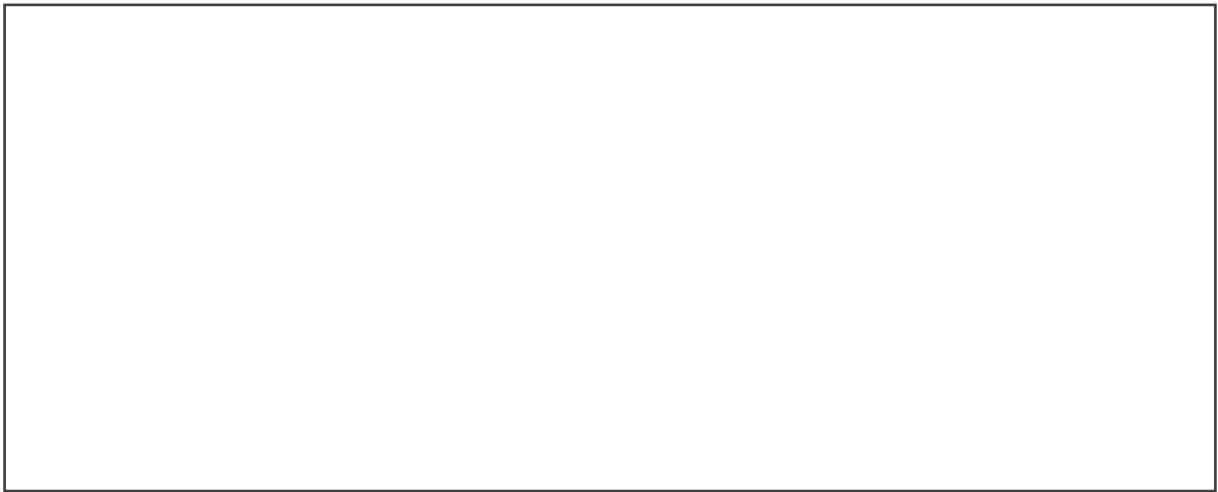
*Songez à la façon dont les services de garderie pourraient être gérés de manière à permettre aux réfugiés adultes d'assister à des cours de langue; l'expérience au Canada et au Royaume-Uni révèle que l'accès à des services de garderie est un facteur essentiel pour favoriser la participation à des cours de langue et qui a des retombées positives aussi bien pour les parents que pour les enfants.*

**2.B.VII Comment les services d'interprétation seront-ils pris en charge?**

*De nombreux programmes comptent sur les répondants afin de trouver et de financer les services d'interprète, en particulier au début du périple du parrainage. Dans certains cas, les groupes comptent des membres qui parlent couramment la langue parlée par les bénéficiaires. Certains établissements (comme les établissements de soins de santé) offrent parfois des services d'interprétation.*

**2.B.VIII Comment les services de santé seront-ils pris en charge?**

*Dans bien des pays qui offrent des programmes de parrainage communautaire, les bénéficiaires parrainés ont accès aux systèmes de santé publique au même titre que les autres résidents. Il arrive que l'on fasse appel aux répondants afin qu'ils règlent des frais de santé exceptionnels – selon le contexte, cela peut comporter les soins dentaires, les soins de la vue et les soins en santé mentale. Lorsque des soins de santé publique ne sont pas accessibles, il est d'autant plus important de réfléchir à la façon dont les besoins des bénéficiaires en matière de santé seront satisfaits. Voir le tableau de comparaison des pays à l'annexe A.*



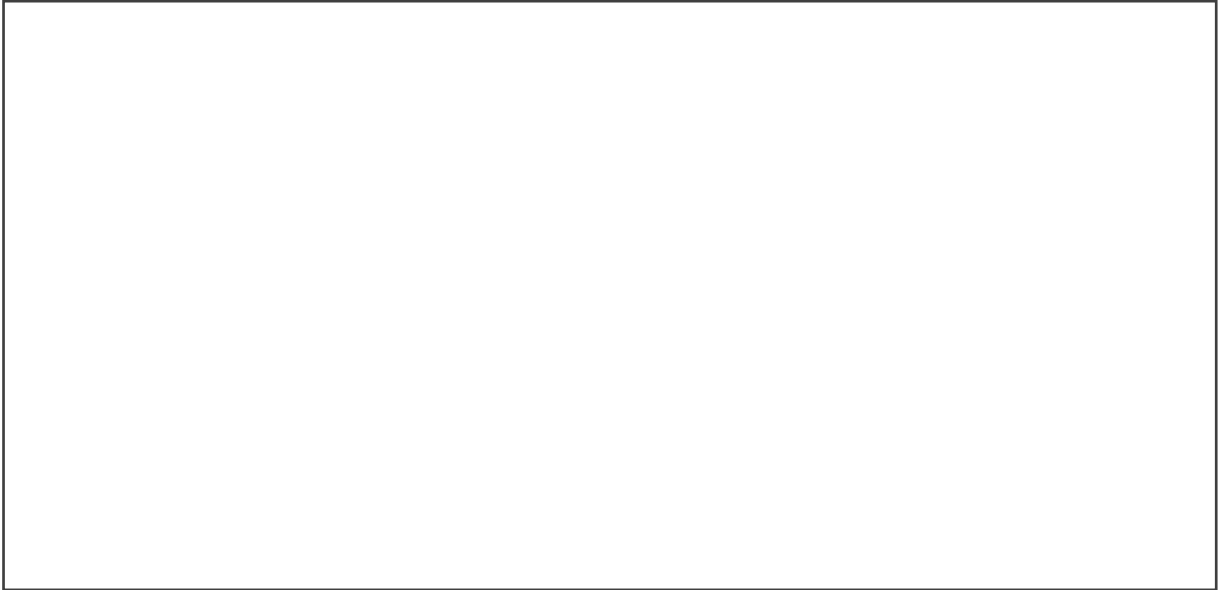
**2.B.IX Comment l'éducation sera-t-elle prise en charge?**

*Tous les pays qui offrent actuellement le parrainage autorisent au moins l'accès à l'enseignement primaire et secondaire pour les enfants, y compris les bénéficiaires parrainés. Le rôle des répondants consiste à inscrire les enfants et les adultes dans des établissements d'enseignement, au besoin, et à les aider à s'orienter dans les nouveaux milieux scolaires, qui pourraient ne pas leur être familiers du tout. Dans certains pays (comme l'Argentine), l'enseignement supérieur est également accessible et financé par des fonds publics. Tenez compte de la façon dont l'accès à l'instruction des enfants et des adultes sera assuré dans votre pays. Voir le tableau de comparaison des pays à l'annexe A.*



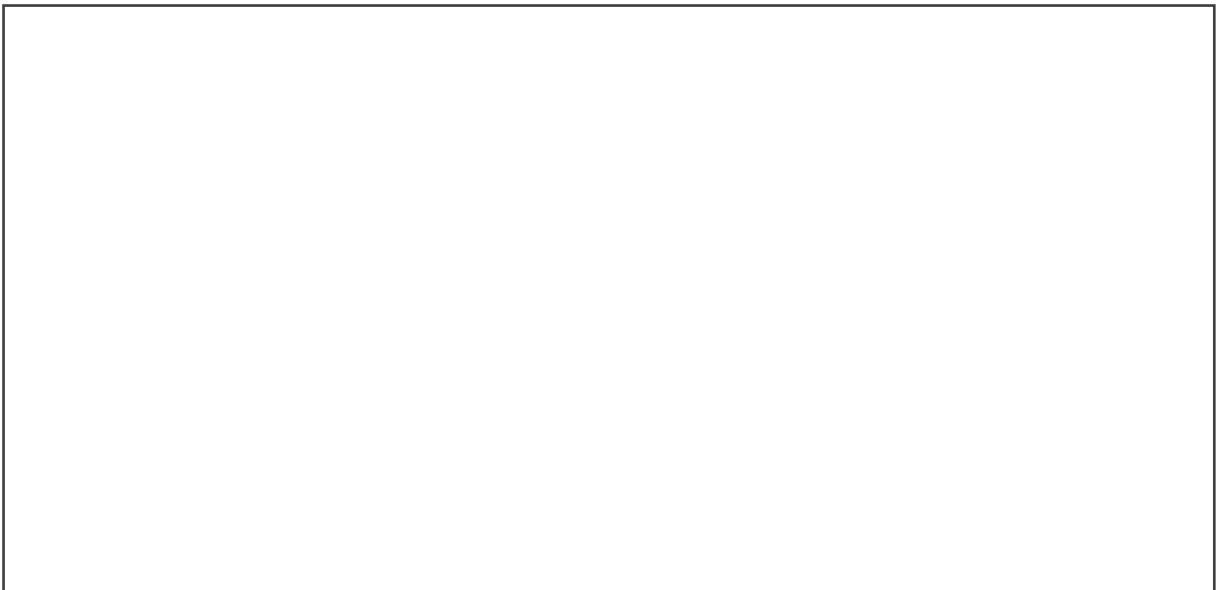
**2.B.X Comment l'aide à l'emploi sera-t-elle prise en charge?**

*Les responsabilités des répondants rattachées à l'emploi peuvent consister notamment à inscrire les réfugiés à des services d'orientation professionnelle financés par des fonds publics, lorsqu'ils existent, à les aider à découvrir les perspectives d'emploi, à remplir les demandes d'emploi, à se préparer aux entrevues et à assurer le transport aller-retour pour passer une entrevue.*



**2.B.XI Quels autres services/avantages seront offerts aux bénéficiaires dans votre pays?**

*Réfléchissez aux autres prestations accordées aux résidents à faible revenu à l'échelle locale, régionale ou nationale qui pourront servir à aider encore mieux les réfugiés parrainés.*



## 2.C Vérification des répondants

### 2.C.I Quels documents les répondants doivent-ils présenter avec leur demande?

*Pensez aux formulaires que vous devrez créer pour faciliter le processus de demande, et aux pièces justificatives que les groupes de parrainage devront fournir à l'appui. Par exemple, consultez les demandes pour les répondants au Royaume-Uni et en [Irlande](#). La plupart des pays exigent des répondants qu'ils soumettent des plans détaillés d'établissement afin de prouver leur capacité de répondre aux besoins des bénéficiaires en matière d'établissement. Veuillez communiquer avec les responsables de l'IMPR pour obtenir des exemples de plans d'établissement en usage dans différents États.*

- Composition du groupe et autres de personnes-ressources
- Preuve de moyens financiers (p. ex. fonds fiduciaires, talons de paye, relevés d'impôt)
- Preuve de la capacité/d'un plan pour l'établissement
- Vérifications de sécurité/des politiques
- Autre:

### 2.C.II Si l'on exige des répondants qu'ils fournissent une contribution financière, comment évalueriez-vous si les répondants ont la capacité financière d'assurer le parrainage?

*Certains pays exigent des répondants qu'ils recueillent d'emblée la totalité de la contribution financière nécessaire (comme l'Allemagne, l'Irlande, le Royaume-Uni et l'Espagne), alors que d'autres exigent des répondants qu'ils fassent la preuve de leur capacité financière en fournissant, par exemple, des renseignements sur leur revenu (p. ex. Canada et Argentine) (voir le tableau de comparaison des pays à l'annexe A).*

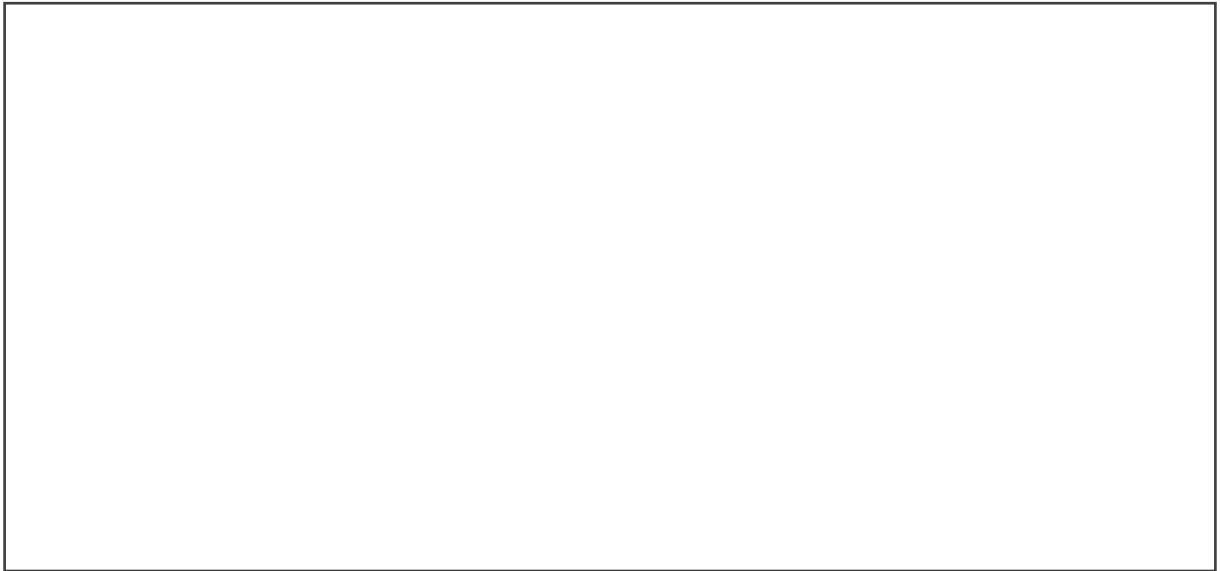
Preuve des fonds disponibles au moment de la demande.

Combien d'argent?

- Preuve d'un revenu suffisant/de promesses de don
- Garant


**2.C.III Qui est chargé de l'examen et de l'approbation des demandes de parrainage?**

*Dans certains pays, cette fonction est entièrement du ressort du ministère compétent au gouvernement (p. ex. Canada et Royaume-Uni), tandis que d'autres gouvernements s'associent aux organisations de la société civile qui s'occupent de la sélection préliminaire (p. ex. l'Irlande). Au Canada, l'évaluation des répondants se fait dans un [centre de traitement centralisé](#) à Ottawa, alors que le contrôle de sécurité des réfugiés est confié à des fonctionnaires canadiens en poste à l'étranger.*



**2.C.IV Quels processus de protection seront mis en place afin de procéder au contrôle des répondants? Qui est chargé d'assurer ces vérifications?**

*Par exemple, l'[Irlande](#) exige des répondants qu'ils se soumettent à des contrôles policiers pour s'assurer qu'ils sont aptes à travailler directement avec les populations vulnérables.*



**2.D Comment les répondants seront-ils recrutés?**

**2.D.I Comment informerez-vous le public au sujet de votre programme de parrainage communautaire?**

*Par exemple, le gouvernement du Royaume-Uni a financé l'organisation de la société civile [Reset](#) pour fournir au public des renseignements au sujet du programme de parrainage communautaire, et pour former et soutenir les répondants retenus. Au Canada, cette fonction est exercée par le [Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés](#) (PFPR). Le [réseau d'aide au parrainage en Argentine](#) fournit des renseignements et des ressources sur le programme de parrainage. Les lancements de programmes en Irlande et au Royaume-Uni ont donné lieu à des communiqués de presse et à des célébrations. La plupart des gouvernements dans les pays qui ont des programmes de parrainage ont produit des formulaires, des guides et d'autres ressources qui sont publiés en ligne.*

**2.D.II Quelles stratégies utiliserez-vous pour recruter des répondants? Déléguez-vous les responsabilités de recrutement à la société civile? Dans l'affirmative, à qui confierez-vous ces travaux, et quelle forme de soutien apportez-vous?**

*Lorsque les programmes sont bien implantés dans une société civile formant un écosystème dynamique, les répondants sont souvent mobilisés à l'échelle locale, de manière organique. Par exemple, au Royaume-Uni, la société civile [Sponsor Refugees](#) a établi un programme d'ambassadeurs qui met en contact les personnes intéressées et des répondants aguerris. Toutefois, en particulier pour les nouveaux programmes, une stratégie de recrutement spéciale et des ressources à l'appui garantissent le succès du lancement et de l'exécution du programme. Cela peut nécessiter d'investir dans les ressources de la société civile qui se chargeront des communications, de l'organisation et de la mobilisation.*



**2.E Par quels moyens préparera-t-on et appuiera-t-on les répondants?**

2.E.I Que ferez-vous pour veiller à ce que les répondants soient prêts à s’acquitter de leurs responsabilités en matière d’établissement? Les inciterez-vous à participer à des séances de formation? Le cas échéant, la formation sera-t-elle facultative ou obligatoire? Qui sera responsable de concevoir et de donner la formation, s’il y a lieu?

*Certains pays (comme le [Canada](#) et le [Royaume-Uni](#)) donnent en sous-traitance la prestation des services de formation et de soutien – y compris l’assistance pour remplir les formulaires – afin d’aider les répondants à se préparer à l’arrivée des familles de réfugiés qu’ils accueilleront. Dans certains pays, la formation est obligatoire, tandis qu’elle est facultative dans d’autres. Les responsables de l’IMPR ont conçu un [outil mondial de formation des répondants](#) que vous pourrez utiliser et adapter au contexte de votre pays. Nous sommes par ailleurs très heureux de vous fournir des exemples de façons dont la formation a été mise sur pied dans d’autres pays.*

2.E.II Quelles autres ressources, formations et mesures de soutien seront mises à la disposition des répondants pour qu’ils puissent s’acquitter de leurs responsabilités en matière d’établissement? Qui sera chargé de fournir ce soutien?

*Par exemple, outre les organismes de formation et de soutien susmentionnés, au Royaume-Uni et au Canada, l’[Irlande](#) a recruté un certain nombre « d’organisations régionales de soutien » dont le rôle consiste à orienter et à appuyer les groupes irlandais de parrainage.*

2.E.III Quelle forme de soutien sera mise à la disposition des répondants pour les aider à dissiper les malentendus, les divergences de vue et les conflits?

*Par exemple, en [Irlande](#), l'un des rôles assumés par les organisations régionales de soutien consiste, le cas échéant, à arbitrer les différends entre les répondants et les bénéficiaires parrainés et à les aider à trouver une solution mutuellement acceptable à leur problème. Au Canada, les formateurs du PFPR, les répondants aguerris et l'[Équipe de l'assurance des services de réinstallation](#) – une équipe spéciale au sein du gouvernement du Canada – sont là pour conseiller les répondants et les réfugiés parrainés dans les moments difficiles.*

2.E.IV Quels processus et filets de sécurité seront mis en place au cas où quelque chose irait mal, de sorte que les réfugiés parrainés continuent de recevoir l'aide nécessaire?

*Les interruptions de parrainage sont très rares dans les programmes de parrainage. Au Canada, on comptera sur les répondants pour surmonter les difficultés qui se présentent, afin d'éviter les ruptures d'engagement de parrainage. Si une rupture est inévitable (p. ex. la famille de réfugiés décide de partir), les répondants sont alors censés trouver des répondants de remplacement qui pourront continuer à fournir l'aide nécessaire. Si c'est impossible, la rupture de l'engagement pourrait être officiellement déclarée, auquel cas les réfugiés seraient pris en charge par le gouvernement. Pour plus de détails sur le processus en vigueur au Canada, cliquer [ici](#).*

### 3. JUMELAGE

Dans le cadre des programmes de parrainage communautaire qui permettent aux répondants de choisir les personnes qu'ils souhaitent parrainer, le « jumelage » a lieu au stade de la présentation de la demande. Toutefois, pour les programmes qui comptent sur les recommandations du HCR, il vous faudra déterminer la façon dont les groupes de parrainage approuvés et les bénéficiaires désignés seront jumelés, dans le cadre d'une entente de parrainage.

#### 3.I Qui sera responsable de procéder au jumelage?

*Par exemple, au Royaume-Uni, la démarche de jumelage est assurée par le ministère de l'Intérieur britannique, alors qu'au Canada, cette tâche est déléguée à l'organisme de la société civile retenu par le pays pour donner la formation, à savoir le Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés (voir d'autres précisions [ici](#)).*

#### 3.II De quels facteurs faut-il tenir compte pour établir un jumelage approprié?

*Il est important pour la viabilité et la croissance du programme que les groupes de parrainage ne soient pas surchargés. Des facteurs comme les besoins spéciaux et médicaux des bénéficiaires, la taille de la famille des bénéficiaires, la capacité financière et le niveau d'expérience du groupe de parrainage sont autant d'éléments importants dont il faut tenir compte afin de déterminer si un jumelage est approprié.*

#### 3.III Les répondants auront-ils le choix du bénéficiaire qu'ils souhaitent parrainer? Dans l'affirmative, en fonction de quels renseignements et de quelle méthode?

*Par exemple, au Royaume-Uni, en Irlande, en Espagne et aux États-Unis, les bénéficiaires désignés sont « associés » à des groupes de parrainage qui sont prêts à les accueillir. Au Canada, le Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés met à la disposition des répondants approuvés des profils sommaires et anonymes des réfugiés désignés qu'ils peuvent consulter dans une base de données en ligne.*

Oui  Non

Veillez expliquer:

## 4. CONTACT AVANT L'ARRIVÉE

4.I Les groupes de parrainage seront-ils en mesure d'entrer en rapport avec les familles qu'ils parraineront avant leur arrivée? Dans l'affirmative, comment ces communications seront-elles facilitées?

*Les communications avant l'arrivée entre les répondants et les familles de réfugiés auxquelles ils sont jumelés peuvent être extrêmement précieuses afin d'aider à préparer les bénéficiaires à vivre dans leur nouvelle communauté, à gérer les attentes mutuelles et à permettre aux répondants de tenir compte d'éventuels besoins spéciaux. Dans la plupart des contextes, les répondants comme les bénéficiaires sont en mesure de communiquer au moyen de technologies comme les applications WhatsApp ou Facebook Messenger. Songez aux moyens susceptibles de faciliter l'échange de coordonnées.*

Oui       Non

Dans l'affirmative, par quels moyens?

4.II Comment les itinéraires de voyage seront-ils transmis aux répondants, et par qui?

*L'un des moments forts de l'expérience de parrainage a lieu lors de la première rencontre avec les bénéficiaires parrainés – qui se produit souvent à leur arrivée à l'aéroport. Il importe que les répondants soient informés des itinéraires de voyage pour être en mesure de se préparer à ce moment et de s'assurer que tous les préparatifs nécessaires ont été prévus pour un accueil chaleureux.*

## AUTRES CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR LE SUIVI

Félicitations! Vous avez pris une série de décisions déterminantes qui caractériseront l'essence de votre programme de parrainage. Ces éléments fondamentaux vous permettront maintenant de passer à l'étape suivante de la conception de politique, étape qui soulève d'importantes considérations telles que:

- Veiller à ce que les caractéristiques de la politique concordent avec les objectifs généraux du programme
- Quelles infrastructures seront nécessaires à l'opérationnalisation du programme?
- Quels diagrammes de fonctionnement doivent être créés?
- De quelle façon le programme obtiendra-t-il des ressources, et quels outils faudra-t-il créer?
- Comment assurera-t-on la surveillance et l'évaluation des activités et des résultats du programme?

### ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE

Comment intégrerez-vous un cadre de suivi et d'évaluation à la conception du programme? Quels résultats utiliserez-vous pour déterminer si votre programme est une réussite, et quels éléments du programme sont essentiels aux fins de suivi et d'évaluation? Vous pourriez vouloir tenir compte des expériences et des besoins de réfugiés réinstallés, des communautés de parrainage et des gouvernements.

Utilisez cette section pour assurer le suivi des prochaines étapes et des questions supplémentaires auxquelles vous devrez répondre tandis que vous améliorez le cadre stratégique de votre programme de parrainage communautaire. Le partenariat de l'IMPR est à votre disposition pour vous fournir une aide bilatérale, des conseils techniques, un réseau d'experts d'autres pays, des ateliers sur mesure et bien plus encore.

# Initiative mondiale de parrainage de réfugiés

L'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés est un partenariat entre:



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

**OPEN SOCIETY  
FOUNDATIONS**

THE GIUSTRA FOUNDATION

The Shapiro Foundation

